COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20260626-D2026-6-14-DE
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

délibération :
D2026-6-14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Objet : Acquisition de terrain : Pont d'Authre - Arrêt de bus

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :
Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs enfants prennent le car au niveau de l'arrêt de bus du giratoire du Pont d'Authre, direction Saint-Cernin.

La Région AURA, peut founir et poser un nouvel abri-voyageurs, mais la commune devra réaliser une dalle béton pour accueillir cedit abri.

Pour cela, la commune a necessité d''acquérir 20 à 30 m² de terrain appartenant à Monsieur LINARES.

Ouie l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la demande auprès de la Région AURA pour un nouvel abri-voyageurs au giratoire du Pont d'Authre ;
- **APPROUVE** l'acquisition par la commune auprès de Monsieur LINARES, d'une partie de la parcelle cadastrée AD 11, pour une superficie de 20 à 30 m², pour l'euro non recouvré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, le document d'arpentage et tout document nécessaire à l'opération.
- **PRECISE** que les frais de notaire et géomètre sont à la charge de la commune et que les crédits sont prévus au budget de la Commune ;
- **PRONONCE** le classement de la parcelle dans le domaine public communal après les formalités d'enregistrement et publication des actes.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

MAIRIE DE JUSSAC (Cantal)

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL